



2020

Le budget primitif du Syndicat

approuvé par
le Comité d'administration
du 3 février 2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
EN ILE-DE-FRANCE

SEANCE DU COMITE DU 3 FEVRIER 2020

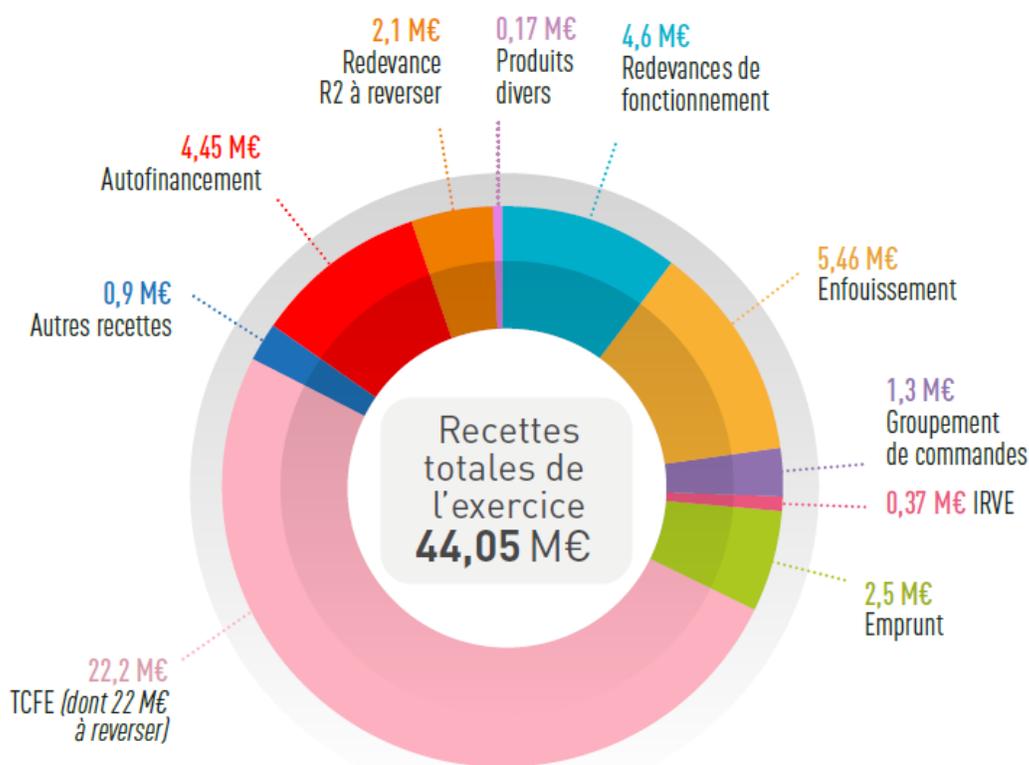
AFFAIRE N° 2

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 soumis à l'approbation des membres du comité d'administration s'élève, en dépenses et en recettes à 44,05 millions d'euros dont 31,99 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 12,06 millions d'euros pour la section d'investissement.

Il est conforme aux orientations budgétaires approuvées par le Comité d'Administration le 16 décembre 2019 : Le total des dépenses réelles s'élevant comme prévu, toutes sections confondues, à 38,7 millions d'euros (dont dépenses réelles de fonctionnement 27,54 millions d'euros et dépenses réelles d'investissement 11.16 millions d'euros).

RECETTES DE L'EXERCICE : 44,05 millions d'euros



A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 31,99 millions d’euros

1. Produits de services (chapitre 70) : 1,385 millions d’euros

- Les cotisations des membres du groupement de commande : 1,3 million d’euros,
- Le remboursement découlant de la convention de prestation de service passée par le Sigeif avec l’Association Syncom : 35 000 euros,
- Le remboursement découlant de la convention de prestation de service passée par le Sigeif avec la SEM Sigeif Mobilités : 50 000 euros.

2. Taxe sur la consommation finale d’électricité (chapitre 73) : 22,2 millions d’euros.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 0.405 million d’euros.

- Participations d’Enedis, des communes, établissements publics et départements aux frais engagés par le Sigeif dans l’exercice de ses délégations de maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’ouvrage temporaire : 395 000 euros (+ 65 000 euros inclus dans la R2).
- Participations des EPCI ayant passé des conventions avec le Sigeif pour l’établissement des plans climat air énergie : 10 000 euros.

4. Autres produits de gestion (chapitre 75) : 7,765 millions d’euros

- La redevance R1 gaz : 3,1 millions d’euros,
- La redevance R1 électricité : 1.5 million d’euros,
- La redevance R2 électricité : 3.165 millions d’euros dont 2,1 millions d’euros seront reversés aux communes pour les travaux qu’elles ont effectués directement et 1,1 million d’euros reviendront a Sigeif pour ses propres travaux (sur cette dernière part, 1 million d’euros seront réinvestis dans les travaux d’enfouissement).

5. Produits exceptionnels (chapitre 77) : 235 000 euros dont 180 000 euros correspondent au produit des CEE sur les IRVE (via le programme advenir) et 55 000 euros correspondent à diverses participations du personnel (CESU, titres de restauration etc.).

B – RECETTES D’INVESTISSEMENT : 12,06 millions d’euros

1. Recettes d’équipement : 5,79 millions d’euros (dont emprunt 2,5 millions d’euros et recettes d’enfouissement 3,29 millions d’euros).

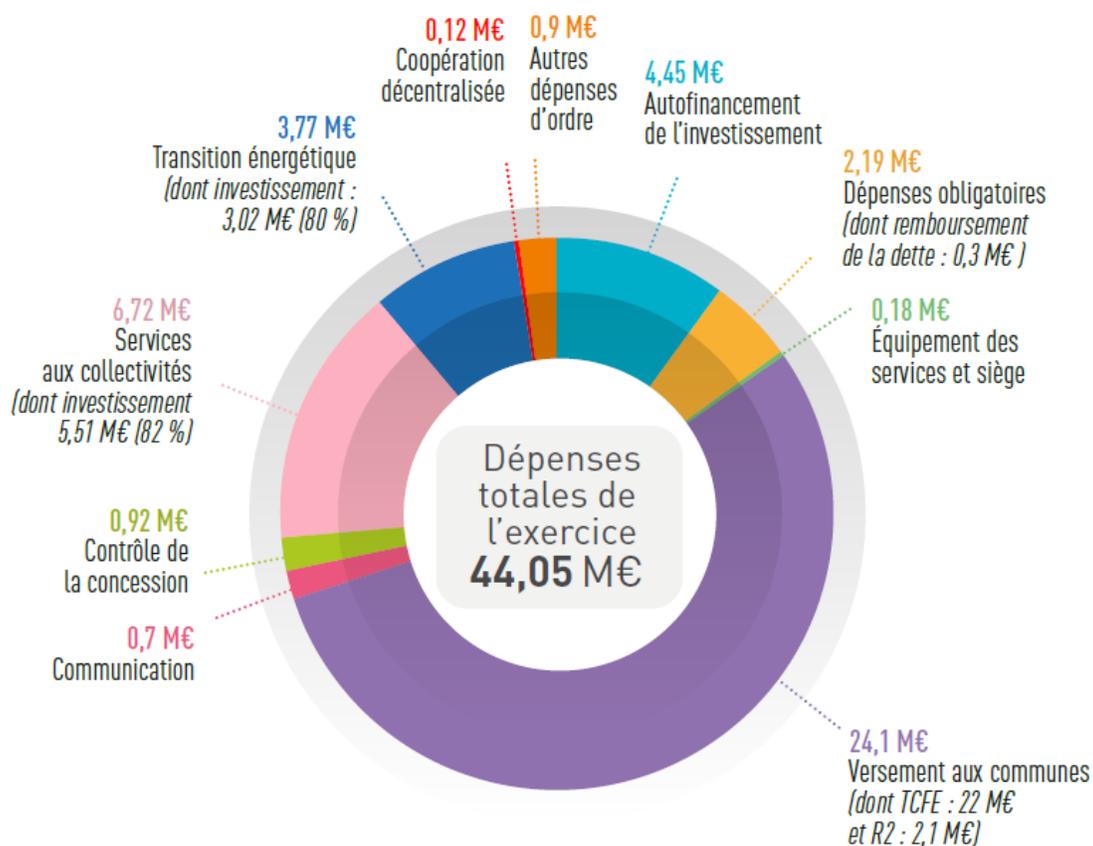
2. Recettes financières : 0.92 million d’euros.

- Créances sur transfert du droit à déduction de la TVA auprès d’Enedis : 900 000 euros,
- Fonds de compensation pour la TVA : 18 000 euros.

3. Prélèvements provenant de la section de fonctionnement : 4,45 millions d’euros.

4. Autres recettes d’ordre : 0.90 million d’euros.

DEPENSES DE L'EXERCICE : 44,05 millions d'euros



A – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en millions d'euros) : 31,99 millions d'euros

1. Dépenses réelles de fonctionnement : 27.54 millions d'euros.

- Versement de la TCFE : 22 millions d'euros.
- Contrôle technique et financier des concessionnaires : 0.92 million d'euros, dont personnel 0.72 million d'euros :
 - Bilans techniques et financiers de la concession,
 - Qualité de fourniture,
 - Patrimoine, raccordements,
 - R2,
 - Application des tarifs sociaux,
 - Evolution des cahiers des charges.

- Services aux collectivités : 1,21 million d'euros, dont personnel 0,86 million d'euros.
 - Gestion du groupement de commandes gaz,
 - Actions d'Intracting (ou contrat de performance interne),
 - Valorisation des certificats d'économie d'énergie,
 - Conseil en énergie et efficacité énergétique,
 - Veille technologique,
 - Aide à l'élaboration de plans climat air énergie,
 - Collecte et contrôle de la TCFE,
 - Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de réseaux.

- Actions en faveur de la transition énergétique : 0,75 million d'euros dont personnel 0,65 million d'euros.
 - Solaire photovoltaïque en toiture, ombrières et au sol,
 - Méthanisation,
 - Géothermie,
 - IRVE.

- Communication institutionnelle et information des élus : 0,66 million d'euros dont personnel 0,35 million d'euros.

- Dépenses obligatoires : 1.89 million d'euros dont personnel des services supports 0,68 million d'euros :
 - Dépenses courantes,
 - Services supports,
 - Formation du personnel,
 - Fonctionnement de l'Assemblée délibérante et des commissions.

- Equipement des services et entretien du siège Entretien du siège (maintenance) : 0.11 million d'euros, dont 80 000 euros pour la réfection de la toiture de l'immeuble abritant le siège.

2. Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 5.35 millions d'euros dont :

- La dotation aux amortissements pour 1.8 million d'euros,
- Financement de la section d'investissement pour 2,65 millions d'euros,
- Autres dépenses d'ordres : 0.9 million d'euros.

L'autofinancement de la section d'investissement représente 45 % des dépenses de fonctionnement hors TCCFE reversée aux communes.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en millions d'euros) : 12,06 millions d'euros

1. Dépenses réelles d'investissement : 11.16 millions d'euros.

- Versements aux communes 2,1 millions d'euros (R2),
- Services aux collectivités : 5,51 millions d'euros dont enfouissement des réseaux 5.3 millions d'euros
- Transition énergétique : 3,02 millions d'euros,
- Remboursement de la dette : 0.3 million d'euros,
- Coopération décentralisée : 0.12 million d'euros,
- Equipement des services et locaux du siège : 0,07 million d'euros,
- Communication : 0.04 million d'euros.

2. Dépenses d'ordre d'investissement : 0.90 million d'euros



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44
www.sigeif.fr